

**Compte rendu synthétique de la réunion
du bureau du P.N.R. du Verdon du 14 octobre 2014 à St Julien le Montagnier**

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP, Trigance ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04 ; Patricia BRUN : Moustier Ste Marie ; Antoine FAURE : Aups ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines ; Colette CHARRIAU : Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 septembre 2014 à Moustiers Ste Marie

2. Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)

Il est proposé aux membres du Bureau d'examiner le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de Provence Alpes Côte d'Azur. Le SRADDT « Notre région à 2030 », validé le 21 février 2014, comporte trois volets principaux : le diagnostic, la charte et les principes de mise en œuvre. Il vient assurer l'articulation de l'ensemble des stratégies, schémas régionaux. C'est avant tout l'expression d'un projet politique.

La Région PACA a choisi de consulter l'ensemble des collectivités, établissements et organismes publics, dont les Parcs naturels régionaux, pour lesquels il est proposé de construire un avis collectif. L'avis doit être rendu avant le 30 novembre 2014.

3. Validation de principe pour le portage en maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration hydro morphologique du Colostre

Suite à la sollicitation des communes du bassin versant du Colostre, il est proposé aux membres du Bureau de se positionner sur le portage par le Parc des travaux de restauration du Colostre et d'une étude d'avant-projet des aménagements à réaliser sur le secteur Riez-Roumoules.

Le contexte réglementaire et les opportunités de financements nous imposent un calendrier serré et Il convient dès à présent de désigner le porteur de l'opération afin de pouvoir lancer l'animation de territoire, de préparer les dossiers de demande de subvention, de choisir le maître d'œuvre...

Le lancement effectif aura lieu dès que le projet sera mature (apport de réponses à l'ensemble des questions restant en suspens et notamment la forme juridique de portage de l'opération),

4. Candidature à l'appel à projets du Ministère des Affaires Etrangères sur les contrats de destination touristique

Suite aux Assises nationales du tourisme, l'Etat a mis en place un plan d'actions pour développer la compétitivité du tourisme français et notamment autour de la valorisation de destinations touristiques identifiées au niveau international.

Il est proposé de valider la candidature du Verdon, construite en lien avec le Pays A3V et les offices de tourisme du Verdon et les intercommunalités (sur l'ensemble des territoires Verdon des sources à la confluence). Cette candidature s'articule autour de plusieurs volets : gestion de l'information touristique, études de marchés, promotion, appui à la professionnalisation des offices de tourisme.... Son obtention apporterait une reconnaissance institutionnelle et un financement de l'Etat pouvant aller jusqu'à 150 000 euros qui pourrait être complémentaire du programme Leader.

Les délais de préparation étant très courts, la présentation plus détaillée de la stratégie et du plan d'actions sera diffusée en séance.

5. Position relative aux travaux du Sentier de l'Imbut

Le Conseil général du Var anime le Plan départemental d'itinéraires, de promenades et de randonnées (PDIPR). Cette compétence dévolue aux collectivités départementales permet d'organiser sur le long terme, la gestion et la valorisation du réseau de sentiers de randonnée. Le sentier de l'Imbut, chemin emblématique au cœur des Gorges permet de découvrir la rive gauche du Verdon, en effectuant une boucle de 10km au départ de l'auberge des cavaliers. La randonnée fait l'objet d'une fiche descriptive éditée par le Parc. Le sentier bénéficie d'une maîtrise foncière publique concernant exclusivement la commune d'Aiguines. Le Conseil général du Var au titre de ces compétences inscrites dans le PDIPR et au vu du caractère emblématique de l'itinéraire s'est porté maître d'ouvrage de la réhabilitation du sentier. Cet itinéraire, à l'image du sentier Blanc Martel bénéficie d'une forte attractivité qui nécessite des aménagements permettant de garantir la sécurité des randonneurs, tout en maîtrisant les impacts sur les milieux naturels. Un projet d'aménagement est lancé depuis 2011 qui a fait l'objet d'une étude identifiant la nature et le chiffrage des travaux à engager. Le CG 83 rencontre quelques difficultés à faire avancer ce projet, qui nécessite une procédure adaptée imposée au titre du site classé, du périmètre Natura 2000 et de la Loi Littoral. Face à ces difficultés liées à la conduite de la maîtrise d'ouvrage, les délais de lancement et d'exécution des travaux restent incertains. Cette attente pose la question de la responsabilité des collectivités concernées en cas d'accident. A ce titre, le CG 83 a récemment décidé de désinscrire le sentier de l'Imbut du PDIPR pour prévenir toute mise en cause. La commune d'Aiguines s'inquiète de cette décision du fait du caractère emblématique du sentier constituant une part importante de l'offre touristique du Verdon. De plus la désinscription du sentier au PDIPR fait de la commune la seule responsable en cas d'accident.

Face à cette situation, quelle peut être la position du Parc ? Quel rôle peut-il jouer pour rechercher des solutions dans la période avant les travaux ?

6. Marché Assurances

Les membres du bureau ont autorisé le Président à signer les marchés d'assurance pour la période 2015 à 2017 suivants :

- Lot 1 : responsabilité civile : Groupama (prime annuelle : 2 257,36 € TTC)
- Lot 2 : dommage aux biens : Groupama (prime annuelle : 1 080 € TTC)
- Lot 3 : flotte automobile : SMACL (prime annuelle : 4 579,84 € TTC)
- Lot 4 : risques statutaires : Groupama (prime annuelle : 36 890,00 € TTC)
- Lot 5 : protection juridique : Cabinet HATREL / CFDP (prime annuelle : 241,40 € TTC)
- Lot 6 responsabilité civile décennale : lot déclaré infructueux devant être relancé

7. Chèques culture

Sur proposition du Président, les membres du Bureau ont décidé de valoriser l'implication de l'équipe en attribuant en fin d'année 2014, des tickets culture aux agents du Parc en poste en décembre 2014 et sur la base de 20 €/ mois de présence sur l'année et représentant une dépense de totale de 8780 €.

8. Dossiers de demande de subventions

Les membres du bureau ont approuvé les dossiers et plans de financement suivants :

Les inventaires et suivis scientifiques et outils d'acquisition de données

Dans le cadre de sa Charte 2008-2020, le Parc naturel régional du Verdon a initié des inventaires et suivis scientifiques destinés à évaluer comment évolue la biodiversité sur le territoire du Parc, en lien avec les enjeux et pressions identifiés dans la Charte. Ces inventaires, reproduits à des pas de temps récurrents, permettront d'alimenter un Observatoire du Territoire (volet biodiversité) dans le cadre de la démarche d'évaluation en continu de la Charte du Parc.

L'amélioration des connaissances est aussi un support indispensable pour les porter à connaissance réalisés par le Parc.

Pour mener à bien ces objectifs et permettre aux indicateurs retenus de remplir leur fonction, il est indispensable de pérenniser ces inventaires et suivis.

La présente fiche dispositif couvre la période 2015-2016.

Dans un objectif de maîtrise des coûts, rejoignant également un besoin d'acquisition et de développement plus durable de compétences au sein de l'équipe technique ; ainsi que pour contribuer à rendre plus visible l'action du Parc sur le terrain, au contact des habitants et usagers ; il est proposé :

-suite à une première expérimentation de 2011 à 2014 qui a visé à tester le portage d'inventaires et de suivis scientifiques directement par l'équipe technique (ex : Chevêche d'Athéna, Pie-grièche écorcheur...)

-vu la mise en œuvre réussie de ces inventaires ;

-vu la réduction des coûts en procédant ainsi (réserver les appels d'offres aux inventaires nécessitant le plus de moyens et de technicité) ;

-vu la motivation des agents du Parc ayant gagné en compétences techniques et leur permettant de se former ;

-vu l'intérêt des stages de longue durée (4 à 6 mois) mais aussi leur limite principale (les stagiaires repartent avec les compétences qu'ils ont développées lors de leur stage) ;

Il est proposé, pour assurer la continuité de ces inventaires/suivis, de s'appuyer sur le dispositif des écocardes, en étendant la durée du contrat de 2 écocardes à l'année, en complément de leur mission "classique" estivale qui perdurera.

En lien avec le Pôle Aménagement et Paysages (qui chapeaute le dispositif des écocardes), les financements recherchés pour réaliser ces inventaires permettront ainsi de conforter 2 postes d'écocardes, permettant ainsi d'acquérir et de garder plus durablement les compétences acquises au sein de l'équipe ; et de permettre à des agents de diversifier leurs activités.

La fiche dispositif prévoit également de poursuivre l'amélioration de la base de données Faune du Système d'Information Territorial (SIT FAUNE), outil d'acquisition et de valorisation des données. Enfin, dans le cadre de la démarche REGAIN, 6 axes de travail ont été définis lors du Comité de pilotage du 24 septembre dernier. L'un d'eux porte sur les services écosystémiques et agronomiques remplis par les infrastructures agroécologiques (IAE). Afin d'avancer sur ce volet en 2015, il est proposé de faire appel à un stage. Ce dernier aura pour but, au sein d'une démarche partenariale pluri-acteurs, d'établir sur un panel d'exploitations agricoles, un état des lieux de la communauté des oiseaux nicheurs des haies et arbres isolés, de décrire et cartographier ces IAE ; afin d'analyser les relations entre ces IAE et la biodiversité.

Le coût total de cette opération, **sur la durée 2015-2016**, est de **77240 € TTC** (dont 39400 € de dépenses d'ingénierie et de fonctionnement).

Cela revient à un coût annuel de l'ordre de 36 000 €/an les 2^{èmes} années (et autour de 20 000 €/an les années suivantes une fois l'investissement de l'application mobile du SIT FAUNE réalisé, du petit matériel acquis et des formations des 1^{ères} années). Les 2 premières années, le coût serait ainsi sensiblement identique à un coût en prestation, mais avec l'avantage qu'au lieu de couvrir un seul inventaire, ce dispositif permettrait de réaliser 4 à 5 inventaires/an.

A partir de la 3^{ème} année, l'intérêt financier est encore plus évident.

Lancement de la démarche REGAIN : appel à projet CASDAR

Le fonds CASDAR, géré par le Ministère de l'Agriculture, est un fond dédié au financement des projets de développement agricole, aux expérimentations et à l'innovation agricole.

Chaque année, le Ministère lance des appels à projets.

Le Ministère vient de lancer un nouvel appel à projet dans le cadre du CASDAR « Innovation et partenariat » dont un des thèmes éligibles est « la conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique »

Les objectifs de ce thème sont dans la droite ligne des objectifs poursuivis dans la démarche REGAIN.

De plus, cet appel à projet vise à soutenir des démarches de territoire et de partenariats entre acteurs d'origine différente.

Les dossiers de candidature, pour un 1^{er} avis d'opportunité, doivent être envoyés avant le 18/11.

Il est proposé que le Parc du Verdon, en lien avec les partenaires de la démarche REGAIN, sollicite cet appel à projet, notamment sur les axes de travail « Qualité des sols » et « Infrastructures agroécologiques ».

9. Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT

<i>N° décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Candidat retenu</i>	<i>Montant du marché</i>	<i>Durée du marché</i>
2014-05	Réalisation d'études paysagères et environnementales pré-PLU sur les communes de Trigance, Ginasservis et La Palud sur Verdon	Groupement EURL Lise PIGNON paysages et Anne-Laure MERIAU	24 965 € HT	6 mois
2014-06	Appui juridique dans le cadre de l'extension du périmètre du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon pour la mission « gestion globale de l'eau sur le bassin versant du Verdon, mise en œuvre du SAGE Verdon ».		20 825 € HT	17 mois

Points rajoutés à l'ordre du jour en début de séance sur proposition du Président et après accord de l'ensemble des membres présents :

10. Participation du Parc du Verdon à l'autofinancement de l'évaluation du programme Leader

Les membres du Bureau ont approuvé la participation financière du Parc du Verdon à l'évaluation du programme Leader en cours pour un montant de 1935 €

11. Modification du représentant du PNR Verdon au GAL Confluence autour du Verdon

Les membres du Bureau ont désigné M. Antoine Faure pour représenter le Parc au GAL « Confluence autour du Verdon » à la place de M. Jean BACCI qui a déjà été désigné pour représenter la communauté de communes Lacs et gorges du Verdon.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 21 octobre 2014

**Le Président
Bernard CLAP**